



UNION  
DÉPARTEMENTALE  
DES COMMERÇANTS  
DES MARCHÉS DE 49



Objet : Braderie d'Angers – Edition 2019

Angers, 20 mars 2019

Cher commerçant,

La Braderie est un événement incontournable de la vie angevine depuis 50 ans. C'est un rendez-vous important du grand public avec les commerçants du centre-ville d'Angers qui contribue largement à notre attractivité commerciale.

**L'édition 2019, conjointement organisée par la Ville d'Angers, les Vitrites d'Angers et l'UDCM 49, aura lieu le samedi 6 juillet 2019.**

Pour vous inscrire il vous faut simplement :

- Compléter, dater et signer le bulletin d'inscription joint (page 3)
- Joindre le règlement de 42 euros pour l'inscription (TVA récupérable)
- Envoyer le formulaire et les 42 euros aux Vitrites d'Angers impérativement avant le 24 avril prochain

Les commerçants bénéficiant d'une autorisation d'étalage et souhaitant conserver cette autorisation le 6 juillet prochain, devront s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription. Une demande d'extension est possible ; elle sera payante.

Après **le 24 avril**, les espaces disponibles seront attribués aux commerçants non-sédentaires.

Vous savez combien votre mobilisation est importante. C'est l'occasion de valoriser notre centre-ville comme la destination d'achat incontournable.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, cher commerçant, l'expression de nos sentiments distingués.

MICHEL DOLAY  
Vice-Président UDCM 49

DOMINIQUE GAZEAU  
Président des Vitrites d'Angers

# PROCEDURE D'INSCRIPTION & INFORMATIONS PRATIQUES

---

## 1ere étape : INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE AUPRES DES VITRINES D'ANGERS

- Par retour du formulaire d'inscription complété ci-joint (page 3)
- Joindre le règlement des 42 euros à l'ordre des Vitrines d'Angers (TVA récupérable)
- Les droits d'inscription sont offerts pour les adhérents des Vitrines d'Angers (qui doivent cependant remplir le formulaire d'inscription)
- Les Vitrines d'Angers vous adresseront une facture

**ATTENTION :** les inscriptions ne peuvent être prises en compte qu'à partir de la réception du document complet, daté et signé avec le règlement joint.

Vous pouvez annuler votre participation **jusqu'au 17 mai 2018** avec remboursement possible. Au-delà **du 17 mai 2018** aucun remboursement des 42 euros ne sera effectué.

## 2ème étape : DEFINITION DE L'EMPRISE

Une fois votre inscription validée, un agent municipal se présentera dans votre commerce afin de déterminer avec vous :

- Votre besoin en mètres linéaires,
- Le montant et le règlement de vos droits de place.

### LES TARIFS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

12€/mètre linéaire

6€/mètre linéaire pour les rues St Etienne, Mail (Section Chevreul/Pilori), Baudrière, Oisellerie, Aiguillerie, Montault, Lices, Plantagenêt (section Saint-Laud /Bodinier).

➔ La ville vous adressera, courant mai, la facture correspondant à vos droits de place.

Le règlement sera à adresser au Trésor Public - TSA 50808 - 35 908 RENNES cedex 9

## 3ème étape : LE JOUR DE BRADERIE :

- Installation des commerçants : de 6h30 à 8h30.
- Seuls les exposants munis du macaron auront accès au périmètre de la braderie en voiture, jusqu'à 9h. Un filtrage des entrées sera effectué. Si vous souhaitez accéder au périmètre en voiture, merci de noter votre numéro de plaque d'immatriculation sur le formulaire page 3.
- Fermeture du périmètre et du parcours de la braderie à partir de 9h.
- Après 8h30 si votre étalage n'est pas installé, l'emplacement sera attribué à un commerçant non-sédentaire (vous devrez cependant vous acquitter des droits de places).
- Toute circulation sera interdite. N'oubliez pas de prévenir vos livreurs.
- Tout doit avoir impérativement été retiré au plus tard à 20h (heure limite).

Des modifications de dernière minute pourront être prises afin de répondre à des exigences de sécurité éventuelles.

Pour toute information complémentaire,

Nous sommes à votre disposition au 02 41 31 21 21, aurelie.breton@maineetloire.cci.fr

Retrouver les informations pratiques (périmètre, tarifs, etc.) sur le site  
angers.fr/Services&Démarches/Professionnels

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A RETOURNER COMPLET à « Les Vitrites d'Angers - 2 place Sainte Croix - 49100 Angers »

**AVANT LE 24 AVRIL 2018**

L'inscription sera prise en compte à réception de votre dossier d'inscription complété et signé, comprenant impérativement :

Ce formulaire complété et signé

Le règlement du droit d'inscription de 42 € TTC à l'ordre de l'association des Vitrites d'Angers

(N.B : SI VOUS ETES ADHERENT A L'ASSOCIATION LES VITRINES D'ANGERS, VOTRE DROIT D'INSCRIPTION EST OFFERT. IL EST CEPENDANT IMPERATIF DE VOUS INSCRIRE EN NOUS RETOURNANT CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ)

## TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES

Nom et prénom : .....

Nom du commerce : .....

N° SIRET : .....

N° de la plaque d'immatriculation qui entrera dans le périmètre le jour J .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Ne souhaite pas débiller

Souhaite débiller

Souhaite une extension de son étalage

## ENGAGEMENT DU COMMERCANT

Tout commerçant participant s'engage à :

- régler un droit d'inscription et un droit de place et à **débiller leur marchandise le jour de la braderie.**
- **respecter le marquage au sol** (marquage et délimitation au sol). **Les étals, leurs pieds ainsi que les parasols déployés, etc. ne doivent en aucun cas dépasser l'aplomb du marquage au sol.**
- **maintenir en permanence et laisser libre de tout obstacle l'accès des secours.**
- Laisser son emplacement propre en fin de manifestation.

*J'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et m'engage à les respecter.*

Fait à :

Le :

**Cachet et Signature du Commerçant**

précédé de la mention « lu et approuvé » :